LA GAZETTE



DU FOUR

N°53- août 2019





Bonne vacances

Bon été à tous

Editorial:

37,2 le matin

Cœst en degrés Celsius la température qui pourrait faire à Villaroux læté dans un avenir préapocalyptique.

Température excessive qui se trouve être la résultante de la ctivité terrestre de la seule espèce animale dotée dontelligence, japi nommé Idpumain!

Cette intelligence est un fléau pour la planète qui se meurt de lœxistence de ces bipèdes énergivores et destructeurs de la faune et flore dans une propension égocentrique et héliocentrique mortifère.

Lonomme est moins utile à la planète quoune abeille, un hérisson ou un moustique (heureusement il y a Baygon vert) celle-ci attendant patiemment loextinction de loespèce humaine pour retrouver une autarcie bien endommagée par lonomo-sapiens.

En 1978 Hubert. Félix Thiefaine chantait « Alligators 427 », je vous suggère de lécouter ou de lire les parolesõ

1978õ õ õ ..et les humains ne comprennent toujours que DALLE (Béatrice)

Alain DREVET

6 Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le bureau d'étude chargé de réaliser la révision du P.L.U a terminé le diagnostic sur les caractéristiques de la commune et propose sa présentation aux habitants et propriétaires de parcelles sur Villaroux lors d'une réunion publique qui se tiendra :

Le lundi 30 septembre 2019 à 18h30

Dans la salle communale.

Vacances d'été

Le secrétariat de mairie est fermé du 9 août au 1er septembre 2019

Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Attention: votre attestation de recensement est indispensable

- Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique,
- Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire

Appartement à louer

Un appartement communal situé côté nord du bâtiment de la mairie de 66 m², soit un T4, est disponible à la location.

Toute personne intéressée doit se présenter à la mairie.

Quelques rappels de civilité pour une bonne entente entre voisins

Le bruit :

Des horaires sont à respecter

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, dømmeuble dønabitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines quøils utilisent ou par les travaux quøils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés quœux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
Les samedis : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

- Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Le feu :

Réglementation du brûlage à l'air libre des déchets végétaux

En région Rhône-Alpes, la combustion à løair libre de végétaux est une activité très pratiquée. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie quøelle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant bon nombre de polluants : particules hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. A titre døexemple, brûler à løair libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage døun pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Localement, les effets des feux de végétaux peuvent être aggravés par des conditions météorologiques ou topographiques défavorables.

Au niveau départemental :

En Savoie, deux arrêtés réglementent le brûlage à løair libre des végétaux en vue de protéger la qualité de løair

Pour les activités non agricoles et forestières (particuliers, collectivités, professionnels hors activité agricole ou forestière)

Løarrêté préfectoral n° 2017-0248 rappelle LE PRINCIPE GÉNÉRAL DøINTERDICTION DU BRÛLAGE à løair libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.

Aussi, il faut privilégier les mesures alternatives faisant de ces déchets une richesse pour le sol, comme :

Éla décomposition naturelle sur place

Éle broyage

Éle paillage

Éle compostage

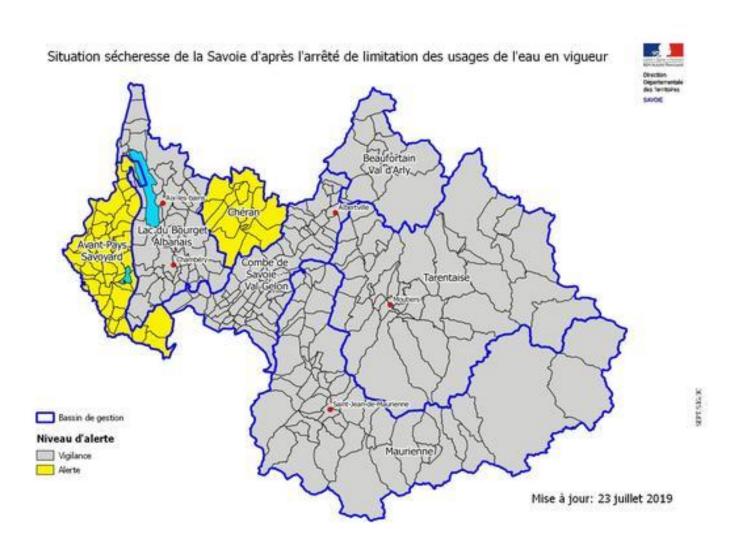
Sanctions:

Le contrevenant qui pratique le brûlage à løair libre de déchets verts en infraction de løarrêté n° 2017-0248 søexpose à une amende de 450 þ.

L'eau :

Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur

Selon l'arrêté préfectoral n° 2019-0764 du 23 juillet 2019



Article 3.1 : GESTION ÉCONOME DE L'EAU

La situation de vigilance ne søaccompagne pas de mesures de restriction imposées. Il est toutefois recommandé à tous les usagers de løeau døadopter une gestion économe de løeau, afin de retarder les mesures de restrictions.

Ainsi, il convient:

- ó de restreindre les usages secondaires : nettoyage des voitures, lavages extérieursí ;
- ó réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- ó réduire les consommations dœau domestique;
- 6 procéder à des arrosages modérés des espaces verts, éviter løarrosage aux heures les plus chaudes









ALERTE POLLINISATION AMBROISIE

Arrivée des premiers grains de pollen d'ambroisie en Savoie!

Risque d'allergie chez les personnes les plus sensibles

Il est conseillé aux personnes sensibles d'éviter toute exposition à l'ambroisie et d'adopter certains gestes : aérer son habitation le soir, ne pas faire sécher son linge à l'extérieur, fermer les vitres des véhicules ou encore éviter toute activité en extérieur (prendre une douche corps et cheveux le soir pour les allergiques)...

Si vous souhaitez arracher des pieds d'ambroisie,

portez impérativement des gants et un masque.



Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous : signalez cette plante sur la plateforme signalement-ambroisie.fr ou par téléphone au 0 972 376 888.







Sortons les araignées de l'ombre!!

Une enquête participative du CEN Savoie

Les araignées sont un patrimoine naturel injustement mal aimé et méconnu ...

Le CEN Savoie a commencé à les « faire sortir de l'ombre » en élaborant le catalogue illustré des 600 espèces actuellement recensées en Savoie :

https://www.biodiversite-savoie.org/ressources/documents/catalogue-araignees-savoie

Pour progresser, votre contribution serait précieuse : à la maison, au jardin, en montagne, ouvrez les yeux et **photographiez les araignées que vous rencontrerez** !

En mentionnant **commune**, **lieu-dit** et **altitude**, votre observation peut devenir une donnée à part entière dans la base départementale. Beaucoup d'espèces ne sont pas déterminables sur photo, mais une réponse

vous sera toujours apportée ; écrivez-nous à cette adresse : araignees@cen-savoie.org



Si vous connaissez l'espèce, vous pouvez saisir votre observation sur Faune-Savoie : https://www.faune-savoie.org/



Alors ouvrez l'œil, sortez l'appareil photo ...
... et merci pour votre contribution!



C.I.A.S. CÊ ur de Savoie

Albert Serraz BP 40020 73802 MONTMELIAN Cedex

Montmélian le 19 juillet 2019

Objet: BIEN VIEILLIR

Madame, Monsieur,

Le C.I.A.S. C%ur de Savoie propose par le biais de læssociation BRAIN UP des ateliers sur « Le bien-être par le mouvement et la relaxation » pour les séniors dans le cadre de la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées). Le **BIEN VIEILLIR**, favoriser le lien social, lutter contre læsolement. Ces ateliers seront animés par un intervenant (psychomotricien ou sophrologue).

- Ateliers détente et mobilité corporelle : 5 séances de 1h30

Lundis 7, 14, 21, 28 octobre et lundi 4 novembre 2019 de 14h30 à 16h

Ces ateliers se feront à la salle du Centre donnimation au Rez de chaussée à La Rochette.

Un transport sera peut-être prévu suivant le nombre donscription.

Si vous êtes intéressés, merci de remplir le coupon ci-dessous et le remettre le plus rapidement possible à Sylvie GRILLOT, Animatrice du C.I.A.S. C%ur de Savoie.

Tél: 04 79 36 40 51.

(réponse souhaitée au 16 septembre)

ADRESSE:

 $\tilde{0} \ \tilde{0} \$

 $\mathsf{TEL} : \tilde{\mathsf{o}} \ \tilde{\mathsf{o$

TRANSPORT: OUI NON





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

communauté de communes

Presto: Innovons pour demain

Un challenge de créativité en équipe sur le thème de la mobilité en milieu rural et montagneux.

L'un des enjeux majeurs pour les territoires ruraux de montagne pour les années à venir est de renforcer leur attractivité envers les publics jeunes notamment.

C'est de ce constat qu'est né le programme transfrontalier Alcotra GRAIES Lab (Générations rurales, actives, innovantes et solidaires).

Mené en partenariat avec 6 institutions italiennes et 4 institutions françaises, ce projet permettra à Coeur de Savoie de mettre en œuvre de nombreuses actions sur le territoire autour de 3 thématiques :

- L'innovation chez les jeunes et les entrepreneurs
- Le développement d'un tourisme durable et innovant
- L'accessibilité du territoire en termes de mobilité

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet "Presto", destiné à trouver des solutions innovantes et pérennes sur les différents territoires, en y intégrant usagers et entrepreneurs, sous la forme de challenges créativité.

Le concept

Les participants sont attendus vendredi 21 septembre à 13h30 pour une découverte des lieux et une présentation de l'événement. Les "porteurs de projets" auront alors une minute chrono pour présenter leur idée et convaincre les autres participants de voter pour qu'elle soit sélectionnée. Les idées retenues seront développées par les équipes formées par intérêt et affinités.

Top départ : entre vendredi 17h30 et samedi 16h30, les équipes peuvent travailler sur leur projet et préparer un pitch de présentation de 5 minutes devant jury. Elles pourront bénéficier de l'aide de coachs experts en stratégie, marketing, digital, entrepreneuriat, et mobilité tout au long de l'événement.

Après délibérations, le jury annoncera le lauréat de cette première édition qui remportera un accompagnement en «design thinking» d'une valeur de 16 000 € pour concrétiser son projet.

L'événement se clôturera autour d'un cocktail dînatoire convivial en compagnie des acteurs du territoire.

Pour qui?

Le challenge est ouvert à tous : porteurs de projets ou simplement des personnes motivés pour intégrer une équipe.

Étudiant, ingénieur, designer, développeur, entrepreneur, startup, demandeurs d'emploi, citoyen ou simplement curieux et volontaire...

